

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 9 avril 2021

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Thierry Palue, Catherine Villadieu, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Patrice Etienne, Jean-Luc Gauran, Marie-Hélène Razafimanantsoa et Richard Tourisseau.

Assistaient en visio-conférence : Laure Clamens, Dominique Payer, Lionel Pouteau, Christine Trécat

Christine Trécat a donné procuration à Marie-Hélène Razafimanantsoa et Gilles Ternier à Richard Tourisseau.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Thierry PALUE est désigné secrétaire de séance.

2°) Adoption du compte-rendu de la séance du 5 mars 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3°) Taux d'imposition des taxes locales :

Eric Ballester, maire-adjoint aux finances, présente les modifications qui vont impacter le budget 2021.

Il propose de maintenir le taux des taxes foncières, comme l'équipe municipale élue, s'y était engagée dans son programme. Pour autant, cette année, il y a une particularité : la taxe d'habitation a, pour l'essentiel, disparu puisqu'elle n'est maintenue que pour les personnes disposant d'un revenu fiscal de référence supérieur à 27 761 € pour une personne seule ou 44 212 € pour un couple, et pour les résidences secondaires.

La taxe foncière est donc complètement transférée aux communes, elle n'est donc plus due aux départements.

Ainsi le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour 2021, s'élèvera à 75,16 % correspondant à 41,31 %, l'ancien taux communal maintenu depuis 2008, et 33,85 % de taux départemental.

En ce qui concerne celui de la taxe foncière sur le non bâti, il reste fixé à 95,51 %.

Le conseil adopte à l'unanimité les taux proposés.

4°) Subventions aux associations :

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-CLAR	3 582.93€
ASSOCIATION MODELISME RADIOCOMMANDE	500,00 €
ASSOCIATION LA TUCOLE	650,00 €
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ESPACE DASTROS (ACLED)	1 900,00 €
AUTAN D'ACCORDS	2 400,00 €
CLUB BON ACCUEIL	700,00 €
FNACA	230,00 €
FOYER RURAL - SECTION FESTIVITES	15 464,00 €
L'ARCADE	1 000,00 €

LA DIANE DE L'ARRATZ	360,00 €
LAVALLEE	500,00 €
LES AMIS DU MUSEE	1500,00 €
LE SCION SAINT-CLARAIS	350,00 €
LES GEM'S	400,00 €
LES MEDAILLES MILITAIRES	100,00 €
LES TROUBADOURS DE GASCOGNE	2 000,00 €
LOMAGNE HANBALL	1 000,00 €
RUGBY CŒUR DE LOMAGNE	2 000,00 €
SPORTING CLUB SAINT-CLARAIS FOOTBALL	3 000,00 €
TENNIS CLUB SAINT-CLARAIS	1 510,00 €
PETANQUE LOMAGNE ST CLARAISE	200.00€
HARMONIE FLEURANTINE	500.00€
ASPEC	1 500.00€
CAP CLAR	1 500.00€

TOTAL 42 846.93€

5°) Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses :

Eric Ballester explique qu'une nouvelle dépense obligatoire voit le jour cette année. Il nous faut doter le compte 6817 pour constituer une provision comptable pour créances douteuses, la dépréciation des actifs circulants, comme cela existe dans le plan comptable des entreprises. Il propose le montant de 7 500 €.

Ce montant est entériné par le conseil, à l'unanimité.

6°) Admission de titres en non-valeur :

Trois titres sont proposés à l'admission en non-valeur c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être recouverts par le trésor public, leurs redevables n'étant pas en mesure de les acquitter. Cela représente des créances émises entre 2014 et 2017 pour un montant total de 161 €.

7°) Tarifs des entrées à la base de loisirs :

Par souci de simplification et pour tenir compte de l'amélioration de l'offre de loisirs, il est proposé de regrouper les tarifs en trois éléments :

- l'entrée individuelle à 3,50 €,
- la carte de 10 entrées maintenue à 28 € par fusion des deux cartes existantes,
- le tarif groupe à partir de 10 personnes à 2,80 € l'entrée par personne.

L'entrée reste gratuite pour les enfants de moins de 5 ans.

8°) Budget principal 2021 de la commune :

Eric Ballester présente le budget 2021 tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes.

C'est au plan de l'investissement que l'on va enregistrer les plus grandes opérations : la réalisation de la salle de sport d'une part et le rachat de la gendarmerie d'autre part. Cela nécessitera de réaliser deux emprunts pour un montant total de 3 319 290 €.

La section de fonctionnement s'élèvera en dépenses et en recettes à 1 428 213€ € et la section d'investissement à 4 776 187.99€.

Monsieur le maire quitte la salle du conseil, pour laisse le conseil délibérer. Ce dernier approuve les comptes présentés.

9°) Budget annexe - lotissement Bellevue :

Eric Ballester excuse madame Mangenot, trésorière de la commune, qui se proposait de profiter de cette séance pour expliciter les mécanismes complexes qui sous-tendent l'élaboration de ce budget.

Eric Ballester en profite pour faire le point sur les ventes en cours, maintenant que les modalités d'assujettissement à la TVA sont prises en compte de la même manière par le trésor public et les notaires.

La section de fonctionnement s'élèvera en dépenses et en recettes à 89 716.39 € et la section d'investissement à 119 650.54€.

Après que monsieur le maire soit sorti de la salle, le conseil adopte, à l'unanimité, le budget.

10°) Budget annexe - centre municipal de santé :

Pour sa 2^{ème} année de fonctionnement, l'objectif est d'arriver à un meilleur fonctionnement du centre, sachant que le début 2020 a dû à la fois assurer son démarrage dans le contexte d'une pandémie qui perdure encore.

Pour autant, on peut noter que le nombre de patients s'est élevé à quelque 750 au 31 décembre (il approche des 1000 aujourd'hui), ce qui est significatif par rapport aux besoins que nous avons évalué.

Eric Ballester propose que les crédits soient arrêtés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 532 616.05€ et la section d'investissement à 16 862.67 €.

Monsieur le maire sort, à nouveau, de la salle du conseil, permettant au conseil de se prononcer favorablement à l'unanimité sur ces crédits.

11°) Déclaration d'intention d'aliéner DIA :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur cinq parcelles :

- section AH numéro 47 à Ponsan (7a 85c) et chemin du Bruzeau n°48 (6a, 94ca) et n°49 (10a, 4ca) ;
- section AL numéro 68 (10a, 58ca), à Bellevue ;
- section AE numéro 230 (4a, 06ca), 1 rue du 14 juillet ;
- section AE numéro 27 et 414 (4a, 58ca et 95 ca), les Bastides ;
- section AE numéro 163 (10a, 58ca), 18 place de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles précitées.

12°) Base nautique :

Monsieur le maire fait part du changement d'exploitant de l'activité nautique de la base de loisirs. La société ULTEAM DP, dont le gérant est M. DEVAUX Didier, succède à la société O'GLISS. Ce nouvel exploitant entend diversifier l'offre d'activités en proposant des modules de jeux flottants.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

13°) Fonds de caisse de la base de loisirs pour les entrées :

Monsieur le maire expose la nécessité d'augmenter le fonds de caisse pour la gestion des entrées de la base de loisirs au vu des difficultés auxquels ont été confrontés les saisonniers au cours de l'été 2020. Il propose de demander une avance à hauteur de 400 euros au trésor public et demande d'autoriser le régisseur à procéder aux opérations nécessaires à sa mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition et autorise le régisseur à effectuer les démarches.

14°) Indemnités dimanches et jours fériés :

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'arrêté du 31 décembre 1982, un taux horaire de 0,74 € doit être appliqué par heures de travail effectuées par le personnel saisonnier les dimanches et jours fériés dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver cette proposition.

15°) Don d'une partie de parcelle :

Richard TOURISSEAU, directement concerné, quitte la salle. Monsieur le maire expose que Richard Tourisseau entend faire don à la commune d'une partie de la parcelle section AE n° 73, 4, avenue de la Garlèpe.

Un bornage devra être réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide d'adopter le don à l'unanimité.

16°) Redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération n° 2019-02-09 du 8 février 2019, il a été accepté la pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes. La surface prévue était de 200 m².

Après réalisation, la surface réelle est de 204 m². Monsieur le maire demande l'ajustement de la redevance à la nouvelle surface puisque le prix est fixé à 1€ / m², soit un montant de 204 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver cette modification.

17°) Projet d'extension de l'assainissement du chemin du Hournas :

Un projet de lotissement d'un terrain par M. CARRERE nécessite la prolongation du réseau d'assainissement qui se fera sous accotement car le projet repose sur deux zones du PLU, l'une devant disposer d'un assainissement collectif, l'autre individuel.

La réalisation de cet ouvrage doit se faire en partenariat avec la communauté de communes, la participation de la commune représente 50 % soit 27 085,50 €.

La taxe d'aménagement de cette zone devra être revue pour tenir compte de la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve la participation financière de la commune.

Monsieur le maire profite de cette délibération pour faire part de la situation de la commune relative à la station d'épuration. Bien que ce soit une compétence communautaire, l'état de la station rejaillit directement sur la commune car elle peut conditionner le plan local d'urbanisme. La construction d'une nouvelle station est rendue nécessaire mais il en est de même pour quatre autres stations sur le territoire intercommunal, qui doit procéder à leur réalisation dans des délais rapprochés.

18°) Questions diverses

- ombrières photovoltaïques :

La commune a été sollicité par un opérateur « Ombrières d'Occitanie » pour la réalisation d'un projet d'occupation du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en ombrières de parking ainsi que d'un pré-équipement global pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Un avis à publicité, a été diffusé, pour porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire, de se manifester.

Un deuxième opérateur s'est fait connaître et la commission d'appel d'offres se réunira pour examiner les propositions de chaque prestataire.

- Petites Villes de Demain :

Monsieur le maire nous informe que la communauté de communes envisage de recruter un chef de projet pour mener à bien le dossier, qui concerne également les communes de Mauvezin et de Cologne. Notre engagement financier devrait porter sur un niveau d'un tiers de 25 % de la dépense.

- Ruche pédagogique :

Monsieur le maire fait part du projet élaboré par l'association « c'est demain l'abeille », consistant en la mise à disposition d'une ruche dénommée « Bee'pass » qui permettra une animation pédagogique intergénérationnelle, avec comme supports des documentaires, des débats, et même des dégustations.

L'objectif est de profiter de la biodiversité nécessaire aux abeilles et que l'on trouve sur Saint-Clar, le projet permettant de redonner sa place à l'abeille, qui participe à hauteur de 30 % à notre alimentation.

- Don d'une sculpture :

L'atelier Debaz qui va bientôt rejoindre la communauté saint-claraise entend faire don d'une sculpture, dénommée Rose Marie Chagrin, réalisée en taille directe dans l'acier d'une largeur et d'une hauteur de 35 cm et d'une longueur de 230 cm à la ville.

Monsieur le maire, au nom du conseil municipal, remercie l'atelier Debaz pour ce don et examinera avec ce dernier l'implantation la plus appropriée pour une mise en valeur de cette réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le secrétaire de séance,

Thierry PALUE